

Règlement

Championnat Interclubs Jeunes **Meurthe-et-Moselle**

12 Avril 2020

Sic Frouard

SOMMAIRE

I. Généralités

- a. Détails de la formule
- b. Composition des équipes
- c. Gestion de la compétition
- d. Inscription et qualification des équipes
 - 1. Clubs et équipes autorisées à participer
 - 2. Inscription et retrait
 - 3. Désignation d'un capitaine
 - 4. Lieu et horaires de la rencontre

II. Classement

- a. Barème des points par matchs
- b. Barème des points par rencontres
- c. Cas d'égalité

III. Accueil de la journée

- a. Généralités
- b. Modalités le jour J
- c. Communications des résultats
- e. Arbitrage

IV. Qualification des joueurs

- a. Généralités
- b. Joueurs mutés, joueurs communautaires non assimilés, joueurs extracommunautaires non assimilés

V. Hiérarchie des joueurs et paires

VI. Forfaits

- a. Forfaits sur une rencontre
- b. Forfaits sur un match

VII. Volants

VIII. Tenue vestimentaire des joueurs/euses

IX. Sanctions et réclamations

- a. Réclamations
- b. Sanctions et recours

I. Généralités

Le présent règlement a pour objet de préciser et d'expliquer les conditions et le contexte dans lesquels doit se dérouler l'interclub jeunes en Meurthe-Et-Moselle (54). Il précise l'ensemble des modalités de participation, de qualification et le point financier. Un Interclubs est une compétition par équipe attribuant des titres départementaux à une équipe. Il se réfère au Règlement Général des Compétitions (RGC). Il ne pourra en conséquence être modifié en cours de saison qu'en cas d'erreur manifeste, de modification du dit RGC, ou de cas n'ayant pas été référencé dans le règlement. Il est également rappelé que le Championnat Interclubs de Meurthe-et-Moselle est une compétition fédérale et les points compteront dans votre moyenne de joueur et impacteront vos classements.

a. Détails de la Formule

L'interclubs jeunes est une compétition officielle organisée par le LGEBaD et ouverte aux catégories poussins, benjamins, minimes et cadets. Il se déroule sur 1 weekend dans une salle disposant d'au moins 5 terrains et s'inscrit dans le calendrier des compétitions jeunes diffusé par l'ETD 54. Au terme desquelles les équipes seront toutes interclassées selon leurs nombres de points, en cas d'égalité, elles seront ensuite départagées en fonction du nombre de matchs gagnés, puis de la différence de sets, puis de la différence de points et enfin par tirage au sort effectué par le responsable de la Commission Interclubs si l'égalité persiste.

Elle se déroule en 3 phases :

1. Une phase départementale permettant de désigner dans chaque catégorie l'équipe championne de Meurthe-Et-Moselle. Le présent règlement en précisant les modalités d'inscription et de participation.

2. Une phase pré-régionale gérée par la LGEBaD regroupant un certain nombre d'équipes issues des phases départementales des différents CODEP de la LGEBaD. 3 secteurs de 3 CODEP sont créés et le règlement de l'Interclub Jeunes LGEBaD en précise les modalités d'inscription et de participation.

3. Une phase régionale gérée par la LGEBaD permettant de désigner dans chaque catégorie l'équipe championne régionale. Les modalités de qualification à la finale régionale via les phases pré-régionales étant précisées également dans le règlement de l'Interclub Jeunes LGEBaD.

Chaque équipe classée 1ère de sa catégorie (X) à l'issue de la phase départementale remporte le titre de « Championne du CODEP 54 Jeunes par équipe (X) ».

Les phases pré-régionales et la phase régionale s'inscrivent dans le calendrier général des compétitions diffusé par la LGEBaD.

La gestion de l'interclub Jeunes de Meurthe-Et-Moselle est confiée à Julien BAKOWSKI (Responsable Interclubs De Meurthe-et-Moselle).

Coordonnées :

Julien BAKOWSKI

Tél : 06 83 56 04 57

Email : j.bakowski@orange.fr

b. Composition des équipes

Pour l'ensemble des divisions, le format du Championnat est de **5 matchs / rencontre**
1SH - 1SD - 1DH - 1DD - 1 Mxt

La composition type d'une équipe est de 2 garçons et 2 filles permettant ainsi à chaque joueur d'une équipe de faire 2 matchs par rencontre. Mais il est possible d'inscrire plus de joueurs que la composition type (Exemple : 3 garçons / 2 filles).

La composition minimale d'une équipe est de 2 garçons/1 fille ou 2 filles/1 garçon.

Si une équipe n'a pas inscrit suffisamment de joueur pour avoir la composition minimale d'une équipe avant la date limite, son inscription ne sera pas prise en compte.

Les joueurs faisant l'objet d'une sanction disciplinaire de la part de la CRA ne pourront pas prendre part aux Interclubs Jeunes pendant la durée de la sanction.

Au-delà de la date limite d'inscription définie par le CODEP 54 aucun rajout de joueur ne sera autorisé. En revanche, en cas de forfait d'un joueur (justifiée en amont de la compétition), ce dernier pourra être remplacé par un autre tant que ce dernier n'est pas inscrit dans une autre équipe qualifiée ou en demandant au CODEP 54 le retrait du joueur de l'équipe où il était initialement inscrit. Ce retrait ne devant pas impacter sur la composition minimale de l'équipe. Ce remplacement pourra se faire tant que l'interclub jeune n'a pas débuté.

c. Gestion de la compétition

La gestion des championnats interclubs jeunes est confiée par le comité départemental, à un responsable d'interclubs départemental :

BAKOWSKI Julien
Tel : 06.83.56.04.57
Mail : j.bakowski@orange.fr

Toute « réclamation officielle » est à réaliser uniquement par mail (interclubs54@gmail.com) au Responsable des Interclubs Départementaux. En fonction de la complexité du problème soulevé, il pourra s'appuyer sur la Commission Départementale Interclubs (CDI).

d. Inscription et qualification des équipes

1. Clubs et équipes autorisées à participer

Seuls les clubs affiliés au Comité Départemental de Badminton de Meurthe-et-Moselle pourront participer aux Interclubs départementaux jeunes (sauf dérogation de la Commission Compétition 54). Tout club souhaitant inscrire une équipe en interclubs doit avoir au préalable réglé au Comité départemental 54, tout autre du de la saison écoulée.

2. Inscription et retrait

L'inscription se fera en ligne sur Badnet, **avant le 29 Mars 2020 inclus.**

Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date, toutes les inscriptions devront être réalisées en ligne, aucune inscription ne sera prise en charge par le Gestionnaire. Toute nouvelle équipe est inscrite dans la division la plus basse (sauf dérogation du Responsable des IC en fonction de son appréciation, idem lors du retrait d'une équipe qualifiée pour remplacement de la place vacante).

Inscription des équipes dans les catégories correspondantes via <http://www.badnet.org> avant une date limite publiée par L'ETD 54 lors des invitations envoyées aux clubs. Cette inscription se fait grâce à un compte CLUB badnet. Inscription des équipes dans les catégories correspondantes via <http://www.badnet.org> avant une date limite publiée par L'ETD 54 lors des invitations envoyées aux clubs. Cette inscription se fait grâce à un compte CLUB badnet.

Les frais d'inscriptions sont de 15€ par équipe. LE CODEP 54 facturera à l'issue de la saison. En cas de forfait d'une équipe après la date limite d'inscription des équipes, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

3. Désignation d'un capitaine

Demande de capitaneat via <http://www.badnet.org> pour chaque équipe inscrite. Cette demande se fait grâce au compte Personnel badnet des responsables club. Une fois que le capitaneat est validé par l'ETD 54, les responsables club (grâce à leur compte PERSO badnet), inscrivent via <http://www.badnet.org> tous les joueurs qui composent chacune des leurs équipes avant une autre date limite publiée également par l'ETD 54 lors des invitations envoyées aux clubs (environ 15 jours après la date limite des inscriptions des équipes).

4. Lieu et horaires de rencontre

L'interclubs jeunes aura lieu le **dimanche 12 avril 2020 au gymnase du SIC 4 rue Lasalle à Frouard.**
L'heure reste à définir

II. Classement

a. Barème des points par match

Le résultat de chaque match donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant:

- Victoire : + 1 Points
- Défaite : + 0 Point
- Forfait : – 1 Point

b. Barème des points par rencontre

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :

- Victoire + 3 points
- Egalité + 1 point
- Défaite 0 point
- Forfait - 1 point (match non joué, cas d'une équipe ayant juste la composition minimale)

Le résultat sur une rencontre perdue par forfait sera de -8 / 8.

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème ci-dessus. La première équipe est l'équipe dont la somme de ces points est la plus élevée.

c. Cas d'égalité

En cas d'égalité dans une poule entre 2 équipes, les équipes seront départagées par le résultat de leur confrontation directe pure, c'est-à-dire sans double sanction liée aux éventuels points de forfait pour les matchs non joués.

En cas d'égalité dans une poule entre 3 équipes, les équipes seront départagées dans l'ordre :

- A la différence des matchs,
- Puis si l'égalité persiste à la différence de sets,
- Puis si l'égalité persiste, à la différence de points
- Enfin si l'égalité persiste elles seront départagées par l'âge, l'avantage allant à l'équipe avec la moyenne d'âge la plus jeune.

Dans le cas d'un score de parité entre une équipe complète et une équipe incomplète, la victoire ira à la première nommée. Si les deux équipes sont incomplètes, le match nul sera conservé

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus.

Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.

En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

Exemple :

Equipe A : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 60, matchs contre 20, différence +40

Equipe B : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différence +36

Equipe C : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différence +36

Equipe D : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 56, matchs contre 24, différence +32

L'équipe A est donc déclarée première. L'équipe D est déclarée quatrième. L'équipe classée seconde sera celle qui a remporté (victoires, matches, sets, points) les rencontres opposant les équipes B et C.

III. Accueil de la journée

a. Généralités

L'équipe hôte est **Responsable** de l'organisation sportive. **Le Capitaine qui reçoit pilote**

b. Modalités le jour J

La compétition se déroule en poules d'équipes (dans la mesure du possible et sous réserve d'un nombre suffisant d'équipes inscrites par catégorie) puis un classement sera établi. Chaque rencontre entre 2 équipes est composée de 5 matches: **1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD, 1 DMx**, chaque match se jouant en 2 sets gagnants de 21 points. Un même joueur ne peut pas disputer plus de 2 matchs lors de la même rencontre.

Dans la mesure du possible, les 2 premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour la phase pré-régionale.

Chaque équipe désignera un capitaine qui sera responsable de la feuille de présence et de la feuille de match de son équipe.

Chaque équipe doit être présente dans la salle 30 minutes avant sa première rencontre.

Deux documents seront à fournir successivement le jour de l'interclub par le capitaine (ou un responsable club):

La feuille de présence, faisant état des joueurs présents à l'heure de convocation (modèle en annexe 1). Cette feuille est à rendre une seule fois à la table de marque du lieu de compétition 35 minutes avant la 1^{ière} rencontre et sera valable pour toute la phase. Si un joueur d'une équipe n'est pas présent à l'heure de convocation, il ne peut pas être inscrit sur la feuille de présence. En cas d'arrivée en cours de compétition, il ne pourra pas participer à une rencontre ayant déjà débuté. Cependant, si le JA accepte, il pourra intégrer l'équipe pour les rencontres suivantes. La feuille de présence devra alors être complétée et portée à la connaissance des équipes adverses. Chaque joueur figurant sur la feuille de présence devra disputer au minimum un match lors de la phase considérée.

La déclaration de composition d'une rencontre faisant état de la composition de l'équipe pour la rencontre à disputer (fiche à la table de marque). Cette feuille est à remplir par les capitaines de chaque équipe. Elle est à rendre à la table de marque 20 minutes avant l'heure prévue du début de chaque rencontre (sauf mention contraire annoncée par la table de marque en cas d'avance ou retard).

Avant le début d'une rencontre, si un joueur se blesse, le JA pourra accepter de le retirer ou de le remplacer de la feuille de présence afin de ne pas sanctionner l'équipe. Lors d'une rencontre, si à la suite d'une blessure durant un match (ou à la suite d'un match), un joueur n'est plus en mesure de jouer son match suivant, il pourra être remplacé sur la feuille de match par un autre joueur de son équipe (pour le match suivant uniquement). Cependant, cela ne doit pas amener le joueur remplaçant à faire plus de 2 matchs lors d'une rencontre.

Si un joueur inscrit dans une équipe lors de la phase des inscriptions (Art 1.) n'est pas apparu sur la feuille de présence lors de la phase départementale (et n'y a donc pas participé), cela ne l'empêchera pas de pouvoir intégrer l'équipe lors la finale régionale en cas de qualification de cette dernière.

Si une équipe n'a pas la composition minimale de 2 garçons/1 fille ou 2 filles/1 garçon le jour de l'interclub elle sera déclarée forfait sur la compétition. Cependant, si une équipe n'a pas la composition minimale lors d'une rencontre à cause d'un retard d'un joueur(euse), l'équipe sera déclarée forfait sur la rencontre concernée, mais le JA pourra accepter que cette équipe joue quand même la rencontre suivante si d'aventure le joueur(euse) manquant arrive à temps pour cette rencontre.

c. Communication des résultats

Le Capitaine à domicile a la charge de donner à la table de marque la feuille de rencontre dûment complétée (ou l'autre Capitaine en commun d'accord). La table de marque sera alors en charge de remonter les scores sur Badnet et de faire valider par le JA ainsi que les deux capitaines. Les scores seront remontés au plus tôt à la fédération.

e. Arbitrage

Les 2 capitaines d'équipes sont considérés comme les juges-arbitres de la rencontre. Ils doivent veiller à la composition des équipes en début de rencontre, au respect des Règles officielles du badminton et du règlement officiel des compétitions. Si un problème survient les capitaines doivent alors consulter ce règlement qui est accessible à tout moment sur le site Badnet ou à la table de marque. Si le problème n'est pas référencé, ils peuvent en dernier recourt se référer au JA présent dans la salle.

IV. Qualification des joueurs

a. Généralités

- Un joueur ne peut jouer que dans 1 seule équipe toutes catégories confondues
- Tous les joueurs des classes d'âge suivantes peuvent participer à cette compétition : minibad, poussins, benjamins, minimes et cadets
- Un joueur peut s'inscrire dans une équipe d'une catégorie d'âge supérieure à la sienne mais pas l'inverse
- Tous les joueurs des classes d'âge suivantes peuvent participer à cette compétition : minibad, poussins, benjamins, minimes et cadets.
- Un joueur évoluant en ICR ou ICD peut participer aux interclubs jeunes, mais sont exclus de cette compétition tout jeune ayant participé à un ICN sénior
- Chaque joueur de l'équipe doit appartenir au même club (ou Union d'Associations).
- Tout joueur participant à une journée d'Interclubs **doit être en règle la veille de ladite** journée, à savoir :
 - Chaque jeune participant doit avoir sa licence à jour auprès de la FFbAD au plus tard à la date limite d'inscription des joueurs des équipes sur badnet et être licencié dans un club du CODEP 54. Ne pas faire l'objet d'une sanction disciplinaire
 - Être autorisé à jouer en compétition, et être en règle avec la FFbAD
 - Avoir obtenu, l'autorisation de mutation et/ou pour le statut de joueur assimilé la saison en cours,

b. Joueurs mutés, joueurs communautaires non assimilés, joueurs extracommunautaires non assimilés

Tout élément concernant un joueur sera pris en compte depuis **POONA** (mutation, assimilé). Pour le responsable des IC, les informations **POONA** seront l'unique référence prise en compte)

Le nombre de joueurs mutés est limité à 3, tous joueurs confondus

V. Hiérarchie des joueurs et paires

La hiérarchie des joueurs est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH du **jeudi 2 avril**). La mise à jour est effectuée tous les 1^{er} de chaque mois. Il est nécessaire de ne pas faire la feuille de rencontre en avance pour les matchs se jouant dans les jours suivant la mise à jour des classements.

La hiérarchie des paires en double est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH du **jeudi 2 avril**) en additionnant les points de chaque joueur dans la discipline de double concernée et selon le même calendrier que le premier alinéa. Par conséquent, le capitaine n'a le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires que si la cote de ces joueurs ou paires ont une cote rigoureusement égale.

Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur sont définis par la base Classement de Badnet et mis à jour le 1^{er} de chaque mois. Le classement de référence est celui indiqué sur Badnet dans l'onglet des comptes capitaine.

NOTA : C'est cette règle qui sera retenue en cas de réclamation. Donc bien veiller au contrôle du classement des joueurs sur le compte de chaque capitaine sur Badnet.

VI. Forfaits

a. Forfaits sur une rencontre

Toute équipe qui ne se présenterait pas lors des phases départementales ou régionales ou qui n'aurait pas la composition minimale durant toute une phase sera déclarée forfait.

Si une équipe ne se présente pas ou ne souhaite pas jouer, elle perd la rencontre par forfait. Cela signifie que l'équipe adverse a gagné la rencontre sur le score 8/-8, 16-0 (sets), 336-0 (points). Si une équipe est forfait sur 2 journées, cela est considéré comme un forfait général : tous ses résultats sont annulés.

b. Forfaits sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait :

- Un match non joué
- Un match joué par un joueur non qualifié pour jouer
- Un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié (SH2 si le 1 n'est pas en règle)
- Un match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés) ;
- En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en Simple Homme se fera obligatoirement sur le SH3).
- Pour les cas de dépassement des quotas de joueurs extra-communautaires ou mutés, on considérera comme qualifié(s) le(s) premier(s) joueur à avoir joué.
- Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double mixte qu'il sera considéré comme non qualifié.
- Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 21-0, sous réserve de l'application du dernier alinéa de ce paragraphe.
- En plus de cette défaite sur le match, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :
- Pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou constatée par le JA entre les matchs de la même rencontre) ;
- Pour chaque joueur non qualifié aligné ;
- Pour chaque erreur de hiérarchie.
- Ce(s) point(s) sera(ont) retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini au paragraphe 3.1.
- Une équipe ne pourra cumuler plus de 3 points de pénalités sur une rencontre.
- Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

VII. Volants

Les volants sont fournis en partage par les deux équipes s'affrontant.

ATTENTION : Pour l'ensemble des divisions le volant utilisé doit être en PLUMES.

VIII. Tenue vestimentaire des joueurs/euses

Tout joueur doit porter une tenue de badminton, conformément aux règles définies dans le Règlement Général des Compétitions.

Lors de chacune des rencontres du Championnat, il serait bien que le nom et/ou le sigle du club apparaisse sur tous les maillots des joueurs ; Ceci ne remplaçant en aucun cas l'éventuel sponsor du joueur et/ou du club.

IX. Sanctions et réclamations

a. Réclamations

Les réclamations sont à réaliser au **JA de la compétition Julien BAKOWSKI**, en parallèle un mail peut être envoyé au Responsable des IC, les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité (sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement) être notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Responsable des IC d'un chèque de caution de 80 € à l'ordre du CODEP 54. La CDI statuera en première instance dans les 15 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la Commission Compétition, le chèque de caution sera retourné.

b. Sanctions et recours

La CDI statuera sur la validité des rencontres au plus tard 20 jours après le déroulement de la journée. Les décisions de la CDI prononçant les sanctions seront diffusées sur le site Internet du CODEP54 (www.bad54.com) et notifiées par mail au club sanctionné.

En cas de désaccord avec une décision de la CDI, un club pourra par l'intermédiaire de son président et dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception de la lettre notifiant la décision de la CDI, faire appel de cette décision en adressant sa requête par lettre recommandée avec accusé de réception à la Commission Litige de la Ligue.

Les litiges et amendes en cours seront consultables sur le site Internet du CODEP.

-> Dans le cadre d'aléas durant le Championnat ou cas particuliers n'ayant pas été stipulés dans le règlement, le Responsable des IC statuera. En fonction de la particularité des faits, il mettra en place une réunion avec la CDI s'il juge que cela est nécessaire. Et sera en mesure de modifier le présent règlement afin de permettre un bon déroulement du championnat.